

Inspection de l'Éducation
Nationale Auxerre I
12 bis boulevard Galliéni
BP 66
89011 Auxerre Cedex

Téléphone : 03 86 72 20 43
Fax : 03 86 51 21 30
Mail : secaux1@ac-dijon.fr

Auxerre, le 20 septembre 2010

L'Inspecteur de l'Éducation nationale

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs d'écoles maternelle, élémentaire et
primaire

Mesdames et Messieurs les enseignants,
enseignants spécialisés, psychologues scolaires

Emargement de tous les enseignants de l'école (personnels des RASED, ZIL et Brigade compris)

NOTE de SERVICE N°2 2010 - 2011

1. Les axes prioritaires de l'année *Texte de référence : préparation de la rentrée 2010, circulaire n°2010-38 du 16-03-2010*

Quatre **priorités** sont fixées pour l'école primaire :

- **Garantir l'application pleine et entière des programmes dans toutes les classes de l'école primaire.**
- **Donner sa pleine mesure à l'aide personnalisée**
- **Mener chaque élève au maximum de ses possibilités**
- **Améliorer la fluidité du parcours scolaire**

La **maîtrise de la langue française** conditionne l'accès à tous les domaines du savoir et l'acquisition de toutes les compétences. En ce sens, la **prévention de l'illettrisme** d'abord, la maîtrise du **socle commun de connaissance et de compétences** ensuite, par tous les élèves, sont les priorités essentielles pour l'Ecole.

De la maternelle au CM2, il est primordial de réfléchir en terme de compétences des élèves, et ainsi mettre l'accent sur les séquences d'apprentissage positives de l'élève. La mobilisation des équipes pédagogiques doit permettre de faire évoluer notre Ecole vers **une organisation apprenante**, c'est-à-dire développer l'idée d'une Ecole où l'on passerait **d'un lieu où l'on enseigne à un lieu où l'on apprend**. Je demande que les réflexions engagées l'an dernier dans le cadre de la priorité d'action de la circonscription, autour du thème de la **coordination pédagogique**, puissent se poursuivre cette année au sein des conseils de cycle, conseils de maîtres ou réunions d'équipes élargies, incluant les personnels d'écoles voisines. La recherche de la cohérence et de la complémentarité des actions de chacun implique de privilégier le travail en équipe. Les programmes fixent le cap pour tous les élèves, les progressions en fixent le rythme d'acquisition. Vous veillerez ainsi à mettre en œuvre des **programmations de cycles concertées et partagées**. Je demande, par ailleurs et dans ce même esprit, d'associer ponctuellement les enseignants de grande section aux réunions de cycle 2 de l'élémentaire.

La pratique régulière de l'écrit est le gage d'une scolarité réussie. Écriture manuscrite, productions d'écrits et rédaction doivent être au cœur, **comme la lecture**, de l'activité scolaire de l'élève. Ceci implique un **usage extrêmement limité de la photocopie**. Une pratique quotidienne de l'écrit, à l'école élémentaire, dans tous les domaines disciplinaires et à tous les niveaux de classe est indispensable. Enfin, il convient de conjuguer à ces objectifs d'apprentissage fondamentaux, le **plaisir de la lecture et de la culture**.

En mathématiques, je veux rappeler l'usage quotidien du **calcul mental** au sein de chaque classe, à partir de **progressions construites dans le cycle**, de stratégies de calcul explicites et formalisées. Il conviendra par ailleurs, de réfléchir ensemble aux éléments de préparation d'une « leçon de mathématiques ». L'utilisation du seul fichier de mathématiques ne peut en aucun cas garantir la réussite scolaire des élèves dans ce domaine.

Le plan des animations et de formation en circonscription prendra en compte ce thème pour cette année scolaire.

2. Les évaluations nationales

L'évaluation est désormais au centre de votre action pédagogique. Elle vous conduit à ajuster votre pratique aux besoins repérés de chaque élève et permet à chaque enfant et à sa famille de suivre ses progrès scolaires. **Les évaluations nationales au CE1 et CM2** offrent à chaque enseignant de nouveaux outils pour faire la classe. Ce dispositif national complété **d'évaluations diagnostiques** aidera chaque enseignant à différencier sa pédagogie dans sa classe, à repérer les élèves pour lesquels il a y lieu de mettre en place les remédiations qui s'imposent.

L'analyse des résultats des évaluations doit favoriser les échanges au sein des équipes. Les évaluations de fin de cycle 2 ne sont en aucun cas du seul ressort des maîtres de CE1. Il leur appartient notamment de présenter une analyse des réussites et des difficultés relevées, aux enseignants de CE2 mais aussi aux équipes de maternelle qui doivent pouvoir apprécier le fruit de leur travail engagé en amont auprès de leurs anciens élèves. L'équipe de circonscription est à votre disposition pour vous accompagner dans ce domaine. Vous trouverez précisément, à ce sujet, une **synthèse des résultats aux évaluations nationales CE1** pour la circonscription en 2010 (document en annexe). Une lecture des résultats pour chaque école est également disponible sur demande aux conseillers pédagogiques.

Vous voudrez bien prendre connaissance du texte de référence concernant la mise en place du **livret personnel de compétences** (cf. B.O n° 27 du 8 juillet 2010). Outil de suivi personnalisé de l'élève, il permet l'évaluation et la validation du socle commun. Il entre en vigueur dans tous les établissements du premier et du second degré à cette rentrée.

3. Les dispositifs d'aide

C'est pour garantir la réussite scolaire de chaque élève que sont progressivement mis en place des dispositifs d'aide et d'accompagnement personnalisés tout au long de la scolarité. **La personnalisation des parcours** devient ainsi le fil conducteur des actions dans nos écoles. En ce sens, le **Programme Personnalisé de Réussite Educative** (PPRE, décret n° 2005-1014 du 24 août 2005) est le **cadre de mise en cohérence des actions d'aide**. Il s'appuie sur un ou des objectifs précis, des évaluations régulières et une participation active de l'élève et de la famille.

L'ensemble des dispositifs d'aide doit aujourd'hui rendre très exceptionnel le recours au redoublement (et dans ce cas, un PPRE est obligatoirement mis en œuvre).

Le PPRE se distingue du **projet personnalisé de scolarisation** (PPS) élaboré pour les élèves dont la situation de handicap a été reconnue par la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) et dont le suivi régulier, assuré par l'enseignant-référent, est rendu obligatoire au moins une fois par an lors d'équipes de suivi de la scolarisation.

Le premier niveau de réponse aux difficultés d'un élève se situe dans la classe dans le cadre d'une **pédagogie différenciée**. L'enseignant peut aussi proposer **une aide personnalisée**, « coup de pouce sur mesure » et, selon les périodes, un **stage de remise à niveau** pour les CM1 & 2.

Le temps de l'aide personnalisée doit être le moment privilégié où tous les acteurs d'une école, d'un regroupement pédagogique intercommunal, d'un ensemble d'écoles voisines échangent, croisent leurs regards, leurs pratiques, mutualisent leurs approches et leurs réponses possibles aux élèves qui nécessitent une aide renforcée. Des ressources, que tous peuvent nourrir par leurs expériences, leurs réflexions, sont disponibles sur le site de la circonscription d'Auxerre 1.

Les enseignants ont recours aux membres du **RASED**, soit pour une aide et des conseils d'un personnel spécialiste, soit pour une demande de prise en charge précise d'un élève (ou plusieurs) formalisée à partir des outils mis en place par le RASED. Une première réunion du comité de pilotage RASED, le jeudi **7 octobre** prochain à 14h (salle de réunion de l'Inspection Académique) en présence de tous les membres du réseau, permettra de travailler sur une approche commune de ces outils.

A Chablis et à Auxerre (école Renoir), une **enseignante SAF** (Soutien aux Apprentissages Fondamentaux) est engagée aux côtés des équipes pour un accompagnement personnalisé auprès d'élèves sur la base de projets et d'actions définis en concertation au sein de l'école, sous la coordination du directeur d'école. La mission des enseignants SAF, pour mieux garantir l'articulation des aides engagées, peut dépasser le cadre de leur seule école de rattachement. Je demande ainsi, cette année, aux enseignantes concernées une implication en amont en maternelle et en aval au cycle 3 voire très exceptionnellement au collège.

De même, dans le cas des écoles du **Réseau de Réussite Scolaire (RRS)**, il est demandé en priorité à la **coordinatrice de l'éducation prioritaire** de veiller, en liaison avec tous les partenaires, à la complémentarité et à la cohérence des actions mises en place (dispositifs de la Réussite Educative, accompagnement éducatif, aides des équipes enseignantes...). Une réunion des directeurs du RRS, le mardi **28 septembre 2010** à 17h précisera plus en détails les contours et les objectifs de cette mission de coordination en éducation prioritaire.

4. Le projet d'école

Les projets «2008 – 2011» arrivent à échéance et devront faire l'objet d'une **évaluation globale** des actions mises en œuvre pendant ces trois années. Il conviendra par ailleurs de préparer conjointement, au regard des priorités nationales et académiques mais aussi en fonction des résultats observés aux évaluations, un nouveau projet d'école pour la période 2011 - 2014. **Outil de coordination pédagogique, élément fédérateur** de toutes les actions engagées en faveur de la réussite des élèves, le projet d'école est le moyen privilégié de garantir la continuité entre les cycles, de la maternelle à l'entrée au collège. Ainsi, en lien avec la priorité d'action de la circonscription, nous inscrirons dans le plan des animations et de formation en circonscription de cette année, un temps de travail spécifique qui permettra de répondre, en partie, au cahier des charges départemental.

Dans tous les cas, vous pourrez vous appuyer sur l'aide des membres de l'équipe de circonscription lors de ces phases de bilans et d'élaboration d'un nouveau projet.

5. Conférence pédagogique

Une première conférence pédagogique départementale concernant le niveau **maternelle** autour de la question du « **devenir élève** » par madame Christine Passerieux, conseillère pédagogique (engagée dans les travaux de recherche de l'équipe ESCOL et au sein du GFEN) est prévue le mercredi **6 octobre** prochain de 9h à midi à Avallon (marché couvert). La participation (sur invitation et sans frais de déplacement) est possible pour tous les personnels du département. Vous voudrez bien retourner le formulaire d'inscription (en annexe et en ligne sur le site de l'IA) au bureau de la circonscription avant le 28 septembre 2010. La participation effective à cette conférence pourra être déduite des 18h de formation et d'animation.

L'inspecteur de l'Education nationale



Michel BUR

Annexes :

- Fiche synthèse analyse des évaluations CE1 2010
- Fiche inscription conférence pédagogique